



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAÂ**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la conclusion d'un marché de coordination SPS dans le cadre de la
rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets-et-Maâ,

VU la proposition de la SATEL en date du 20 juillet 2023,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire** : SAS BUREAU ALPES CONTROLES – Technopôle Domolandes - 50 allée Cérès à SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE (40230)
 - **Objet du marché** : réalisation d'une prestation de coordination SPS pour des travaux de rénovation du patrimoine immobilier du golf de Moliets
 - **Montant** : 1 425,00 € HT

- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan,

Le **27** JUIL. 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON